

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

-----  
COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le trente avril, à dix-neuf heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Liliane GRUNEISEN, Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Michel HAENNIG et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS avec EXCUSE** : MM. Jean-Marc WEBER, Adjoint et Vincent WERNER, Conseiller Municipal.

**ABSENT sans EXCUSE** : Néant.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Martine REININGER, Secrétaire de Mairie.

**M. Jean-Marc WEBER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Bernard HORNY, Adjoint.**

**M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Daniel SIFFERT, Adjoint.**

-----  
M. le Maire ouvre la séance à 19h pour ce point unique et salue l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- M. Weber à M. Horny
- M. Werner à M. Siffert

**POINT UNIQUE : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :**

Lors du Conseil Municipal en date du 21/12/2012, M. le Maire a donné lecture au Conseil Municipal de la lettre de Me Gillig, avocat mandaté par les époux Zusatz Jean-Paul de Wuenheim qui ont déposé un recours gracieux visant à l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 25/09/2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération en date du 14/03/2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a rejeté la demande des époux Zusatz Jean-Paul tendant au retrait pur et simple de la délibération du 25/09/2012 ayant approuvé le P.L.U.

Par lettre du 9/04/2013, réceptionnée le 12/04/2013, le Tribunal Administratif de Strasbourg a adressé à la Commune de Wuenheim la requête « recours en annulation » des époux Zusatz Jean-Paul de Wuenheim.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à ester en justice,
- autoriser M. le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal (y compris les deux procurations), à l'exception de M. Bertrand Mechler, Conseiller, qui vote CONTRE.

Avant le vote de ce point, M. le Maire a relaté l'historique de ce dossier depuis le 13/12/2012.

La séance est close à 19h10.